

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 23 mai 2025****CONVOCATION**

Date : 16 mai 2025

Affichée le : 16 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Pouvoirs : 4

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

30 mai 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Étaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Mme Danièle DEBOUT-LEBLANCPouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Mme Claudine MULLERPouvoir à M. Edwin LEGRIS

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-05-05

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR - VILLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Considérant que dans ce cadre, Madame le Receveur du Service de gestion comptable de L'Isle-Adam demande à procéder à l'admission en non-valeur d'une liste d'anciens titres émis entre 2008 et 2020 (frais de garderie, cantines et centre aéré essentiellement) n'ayant pu être recouverts pour diverses raisons, représentant par année les sommes suivantes :

- 2008 pour un total de 279,77 €
- 2009 pour un total de 574,03 €
- 2010 pour un total de 422,92 €
- 2011 pour un total de 1 037,80 €
- 2018 pour un total de 1 060,80 €
- 2020 pour un total de 303,68 €
- 2021 pour un total de 307,16 €

Soit un total de 3 986, 16 € d'admission en non-valeur.

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

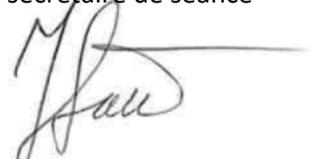
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces anciens titres dont les dépenses seront payées sur l'article 6541 au budget de la ville, dont le tableau est ci-annexé.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT